

CHAPITRE I

RENAISSANCE D'UNE ARMÉE SOUS LE PARAPLUIE AMÉRICAIN

1945-1949 : BALBUTIEMENTS
D'UNE NOUVELLE « POLITIQUE DE DÉFENSE »

Grands déterminants de l'immédiat après-guerre

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la situation militaire et économique du Japon fut catastrophique. Le 2 septembre 1945 le Japon officiellement capitula après quatre ans de guerre. Les pertes de guerre furent considérables et l'armée impériale anéantie : 1,5 à 2 millions de tués, 3 à 4 millions de blessés auxquelles s'ajoutèrent des destructions matérielles considérables : les grandes villes sont détruites à plus de 40 %, l'industrie est fortement touchée...

Malgré l'institution en décembre 1945 d'un conseil allié à Tokyo et d'une commission d'Extrême-Orient siégeant à Washington et groupant 11 nations, l'occupation du pays fut exclusivement américaine : le Commandant Suprême des Forces Alliées (« Supreme Commander for the Allied Powers (SCAP) ») créé en septembre était en fait un organisme militaire sous l'autorité absolue du général MacArthur.

La politique américaine vis-à-vis du Japon pour l'après-guerre fut formulée avant même la fin de la guerre dans un document intitulé : « Orientations pour une politique américaine applicable après la capitulation japonaise » : elle visait

à réformer en profondeur le Japon. Condition essentielle pour le succès de cette politique, extirper les racines du militarisme.

Par ailleurs, les clauses de la déclaration de Potsdam précisèrent l'objectif à atteindre au Japon dans l'après-guerre.

« L'autorité et l'influence de ceux qui ont trompé et mal conduit le peuple du Japon dans la conquête du monde doivent être éliminées pour toujours [...] »
« [...] tant qu'il n'y aura pas de preuves convaincantes que la machine de guerre du Japon est détruite, des points du territoire japonais à occuper devront être désignés par les alliés [...] »

La politique et la tâche des Américains fut de démilitariser le Japon et de démobiliser les personnels militaires japonais.

Le 30 octobre 1945, les ministères de la Marine et de la Guerre furent dissous et transformés en « ministères chargés de la Démobilisation ». Les décrets 1 et 2 du SCAP émis le 2 novembre 1945 fournirent des instructions explicites pour le désarmement et la démobilisation du Japon. D'une part, les Américains cherchèrent à anéantir le potentiel militaire japonais : les usines d'armement furent fermées, les matériels de guerre détruits ou coulés, les soldats démobilisés.

On entreprit de rapatrier tous les militaires (et les civils) présents outremer et de les démobiliser.

Cette opération fut particulièrement rapide puisque dès le 1^{er} janvier 1946, sur 3 440 000 hommes hors du Japon, 1 915 000 étaient désarmés. Les destructions de matériel militaire allèrent encore plus vite : dès décembre 1945, l'aviation japonaise était entièrement démantelée. Les forces d'occupation fermèrent les usines d'armement et imposèrent un ambitieux programme de réparations qui prévoyait de démanteler l'ensemble des capacités industrielles qui excédaient les besoins élémentaires du pays.

D'autre part, les Américains procédèrent à la démilitarisation de la société japonaise.

Toutes les organisations nationalistes, militaires ou paramilitaires furent dissoutes et un tribunal interallié jugea de mai 1946 à novembre 1948, 28 grands criminels de guerre, dont certains furent condamnés à mort et exécutés. Enfin une vaste épuration frappa plus de 200 000 personnes.

Cette politique fut clairement formulée dans un document du 12 février 1948 de la commission d'Extrême-Orient intitulé : « Interdiction de l'activité militaire au Japon et disposition de l'équipement militaire japonais » (« Prohibition of military activity in Japan and disposition of the japanese military equipment »). Les

articles 2, 3, 6, et 11 du document interdirent la possession d'armes de guerre, le développement, la production, l'importation et l'exportation d'armes, le démantèlement des organisations militaires et paramilitaires, et la destruction après examen du matériel militaire saisi aux forces japonaises.

D'autres réformes s'attaquèrent par ailleurs aux structures traditionnelles du pays : suppression du « shinto » d'État c'est-à-dire la religion d'État qui assurait l'obéissance du peuple à l'empereur, réforme de l'enseignement expurgant toute trace de militarisme...

Peu après sa défaite, le Japon subit donc une démilitarisation complète qui toucha à la fois ses forces militaires et sa société.

Cette œuvre fut parachevée par la mise en place d'une nouvelle Constitution, qui abordait aussi les questions militaires.

En février 1946, les autorités américaines envisagèrent une nouvelle étape de la politique de réformes et entreprirent de rédiger une nouvelle Constitution. Dès le mois de février, le gouvernement japonais soumit un projet, jugé cependant insuffisant par les Américains.

En effet, le projet soumis le 8 février 1946 ne comportait aucune clause de renonciation à la guerre, prévoyait que l'empereur demeurait commandant des forces armées et le droit de déclarer la guerre. Aussi MacArthur chargea le 13 février 1946 ses services de déterminer un autre projet.

Le service des forces d'occupation chargé de la réforme administrative du système de gouvernement japonais soumit donc début février un projet incorporant plusieurs points, souhaités par MacArthur et traitant de la question des forces armées.

Le point essentiel était le suivant :

« La guerre comme droit souverain de la nation est abolie. Le Japon y renonce comme moyen de régler ses conflits et même de préserver sa sécurité [...] Aucune armée, marine ou force aérienne ne sera jamais autorisée et aucun droit de belligérance ne sera accordé à des forces japonaises (no rights of belligerence will ever be conferred upon any japanese forces) ».

Cependant ce point fut peu après modifié.

« La guerre comme droit souverain de la nation est abolie. La menace ou l'utilisation de la force est abandonnée pour toujours comme moyen de régler les conflits avec d'autres nations [...] »

L'interdiction spécifique « guerre pour préserver sa sécurité » était supprimée car elle était une atteinte trop flagrante à la souveraineté du Japon.

Ceci signifie que les Américains et en tout cas MacArthur n'étaient pas opposés à toutes formes de guerre pour le Japon, mais qu'ils voulaient en limiter le plus possible la possibilité.

Le général MacArthur affirma d'ailleurs dans ses *Mémoires* que la renonciation à la guerre n'empêchait pas « *toutes les étapes nécessaires à la préservation d'une nation* ».

Néanmoins l'interprétation de ce deuxième point, qui modifié allait devenir l'article 9 de la nouvelle Constitution du Japon, devint l'argument le plus décisif des adversaires d'un réarmement japonais.

L'article 9 de la Constitution de 1946 entrée en application le 3 mai 1947 indiqua finalement :

« Aspirant sincèrement à une paix internationale fondée sur l'ordre et la justice, le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation. Il ne fera pas usage de la force armée ou ne menacera pas d'y avoir recours, en tant que moyen de règlement des conflits internationaux — afin d'atteindre le but indiqué ci-dessus, il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales ou, aériennes, ou tout autre potentiel de guerre — le droit de belligérance de l'État n'est pas reconnu ».

Cet article qui indiquait donc la renonciation à la guerre, la non possession d'un potentiel de guerre et qui niait le droit de belligérance de l'État souleva un problème : comment assurer la sécurité du pays en l'absence de toute force armée ?

En fait c'est l'interprétation forcée du texte qui permit de dégager les principes de la sécurité du pays et de la défense nationale.

Ainsi, le gouvernement japonais n'aura ensuite cessé de justifier le développement militaire du Japon, en indiquant qu'il ne viole pas la Constitution.

La politique américaine dans l'immédiat après-guerre fit donc disparaître les éléments du militarisme japonais et chercha à se prémunir contre un retour de celui-ci en inscrivant dans la Constitution même la « quasi-interdiction » de forces militaires.

Néanmoins d'une part l'interprétation de l'article 9 fut — on le verra — atténuée par le traité de sécurité de 1951.

D'autre part, comme le montre J.-M. Domange¹, l'article 9 n'est pas sans ambiguïtés.

L'amendement Ashida qui introduisit la formule « *afin d'atteindre le but indiqué ci-dessus* » peut être compris de la façon suivante : si le maintien d'un certain potentiel de guerre avait pour effet de favoriser la renonciation à la guerre, il ne serait pas nécessairement contraire à l'article 9.

L'interdiction d'un potentiel de guerre est donc incertaine. De même pour J.-M. Domange, la référence au droit de belligérance n'interdit pas l'usage de la force à des fins défensives.

Ces interprétations de l'article 9 seront utilisées par la suite par le gouvernement japonais.

D'autre part, si les bases du militarisme japonais furent sapées, les problèmes concernant la sécurité du Japon demeurèrent et un certain nombre de dirigeants japonais en furent conscients dès le lendemain de la guerre.

Enfin, à partir de 1948, les américains modifièrent leur approche de la sécurité du Japon.

Vers l'élaboration d'une « doctrine (politique) de défense »

Les premiers objectifs en matière de défense par des dirigeants politiques japonais furent formulés en 1947. Dès le lendemain de la guerre, une nouvelle génération d'hommes politiques, proche des Américains, venant souvent de la faction anglo-saxonne du ministère des Affaires étrangères et dont le Premier ministre Yoshida fut le plus grand représentant, se préoccupa d'assurer la sécurité du Japon.

La proposition de mars 1947 de MacArthur d'un traité de paix mettant fin à l'occupation fut l'occasion pour Yoshida, Premier ministre depuis mai 1946, d'affirmer sa position en matière de sécurité. M. Yoshida souhaite obtenir à l'occasion de ce traité des garanties en matière de sécurité de la part des grandes puissances et obtenir la neutralité du Japon.

Néanmoins Yoshida et ses collègues furent peu confiants dans le respect d'une éventuelle neutralité. Le pacte de neutralité avec l'Union soviétique ayant échoué. Lors des discussions avec les représentants des forces d'occupation américaine, George Acheson, représentant au conseil allié au Japon, déclara que les États-Unis

1. Jean-Marie Domange, *Le réarmement du Japon*, Fondation pour les études de défense nationale, Paris, 1985.

pouvaient suggérer que les Japonais fissent la demande d'une garantie de leur sécurité par l'ONU.

Cependant cette position rencontra l'opposition des Japonais.

L'attitude et la menace des Soviétiques poussèrent en effet les Japonais à rechercher une alliance avec une tierce puissance, les États-Unis. En mai 1947, Yoshida fut battu et remplacé par le Premier ministre Katayama (ancien socialiste chrétien) à la tête d'un gouvernement socialiste mais en fait composite.

Malgré l'arrivée de ce nouveau gouvernement, les préoccupations en matière de sécurité se renforcèrent. En effet les Soviétiques refusèrent la tenue d'une conférence internationale de paix sur le Japon, ce qui détériora encore les relations américano-soviétiques.

De ce fait les japonais pouvaient craindre la possibilité d'une poussée russe sur Hokkaido : en août 1945, les îles Kouriles du sud (juste au Nord d'Hokkaido) avaient en effet été occupées par les Soviétiques, et fin 1945 les Soviétiques avaient proposé d'occuper le nord d'Hokkaido dans le cadre d'un partage du Japon en zones d'influence. Par ailleurs le gouvernement japonais pouvait craindre les risques d'une agitation communiste interne et d'origine soviétique.

En effet, le gouvernement Yoshida avait été menacé par l'appel à la grève générale le 1^{er} février 1947 à l'initiative des communistes et des socialistes.

Ces différents facteurs poussèrent le gouvernement à formuler dans un *mémoire* de septembre 1947 : le *mémoire* Ashida (qui appartenait à la même faction du ministère des Affaires étrangères que Yoshida) ses buts en matière de sécurité.

Ce *mémoire* indiqua notamment que le gouvernement

« *supprimerait toutes révoltes internes et désordres* » et qu'« *il désirait édifier ses forces intérieures de police sur terre et mer* ».

Dans ce *mémoire*, il n'y eut pas de propositions de reconstruire les forces armées, mais fut affirmée la position que le Japon devait être défendu par la garantie des États-Unis, par la présence de forces américaines près du Japon, par la possibilité pour les Américains d'utiliser des bases au Japon en cas d'urgence.

Le gouvernement ferait quant à lui face à la menace communiste en développant des forces paramilitaires de police.

Ce *mémoire* qui était en accord avec la pensée de Yoshida, pourtant homme politique conservateur, devait inspirer largement les objectifs de la politique de défense dans les années suivantes.

Cependant Washington n'était pas prêt encore à cette époque à envisager favorablement les propositions japonaises, ne souhaitant pas une rupture totale avec les Soviétiques.

Malgré le renouvellement de la classe politique et l'arrivée d'hommes politiques hostiles au militarisme (Yoshida avait par exemple pris position contre l'entrée en guerre du Japon), les principes généraux en matière de défense furent donc définis peu après la guerre.

Parallèlement un certain nombre de mesures furent prises dès le lendemain de la guerre et avec l'accord tacite des dirigeants politiques au pouvoir visant à préparer les bases futures d'un éventuel réarmement de la marine japonaise. Les premières ébauches de plan de défense furent dessinées.

Dès la guerre, l'amiral Yonai (ministre de la Marine depuis 1944) souhaita œuvrer pour la réalisation de la paix. L'amiral Yamamoto Yoshio prépara et soumit à Yonai un *mémoire* de désarmement. Mais conscient que malgré la paix, une nouvelle organisation militaire serait nécessaire d'ici 10 ans, il proposa de créer une force japonaise de taille limitée pour éviter l'apparition d'un vide de puissance en Asie dangereux pour le Japon alors que la situation était chaotique en Chine.

Dès les premiers mois de l'occupation américaine, on retrouva de telles préoccupations chez d'anciens officiers de l'armée impériale.

L'incertitude régnait quant à la durée de l'occupation et la période qui la suivrait.

Au sein du ministère de la Démobilisation, des discussions eurent alors lieu pour savoir s'il fallait envisager de planifier la création d'une future marine.

La conclusion de ces discussions fut tirée au début de 1946. Pour rester dans une position souple par rapport à d'éventuels changements sur les questions militaires japonaises, il fut décidé que la Division des documents du bureau de liquidation du second ministère de la Démobilisation servirait de « laboratoire » où seraient menées des études très confidentielles sur les aspects d'un réarmement japonais.

Des plans concernant des marines de tailles diverses furent développés, ainsi que des études techniques. Hors du second ministère des officiers continuèrent également à s'intéresser aux questions navales. Ce fut notamment le cas de l'amiral Nomura Kichisaburo qui avait des contacts étroits avec des officiers de marine américain de haut rang.

Nomura expliqua ses idées sur le réarmement à plusieurs anciens amiraux américains qui accueillirent favorablement ses propositions. De plus, Nomura avait de nombreux contacts au ministère des Affaires étrangères japonais, d'où étaient

issus les principaux dirigeants politiques japonais. Ainsi Nomura put trouver un consensus avec les Premiers ministres successifs Ashida, Yoshida et Hatoyama sur la nécessité pour le Japon d'avoir un jour une marine.

Nomura développa son propre programme naval.

Dès l'après-guerre un réarmement au moins dans le domaine naval fut donc envisagé et donna lieu à plusieurs études précises. Par ailleurs, il est possible que les Japonais aient envisagé très tôt la reconstitution de forces militaires (cependant les études sur la question n'existent semble-t-il pas).

L'international News Service rapportait en effet qu'en mai 1947 un représentant du ministère des Affaires étrangères avait demandé à un des chefs de mission allié au Japon ce que son pays penserait d'un plan visant la constitution d'une armée de 100 000 hommes. Il aurait déclaré :

« À l'heure actuelle les forces armées américaines protègent le Japon. Il va de soi qu'elles devront être remplacées le jour de leur évacuation. »

Évolution des Américains sur la défense du Japon

Ces préoccupations japonaises en matière de défense furent soutenues par celles des Américains dont l'approche de la sécurité japonaise se modifia sensiblement à partir de 1948. En effet à partir de cette année là, la victoire communiste se confirmant en Chine, une nouvelle division du monde se dessina.

Le Japon se trouvait à la ligne de partage des blocs antagonistes et devint donc un élément important du rapport de forces mondiales. Dès fin 1947, le souci d'assurer la stabilité du Japon apparut.

En octobre 1947, les bureaux de démobilisation qui avaient succédé aux ministères de la Guerre furent dissous. Sur l'ordre de MacArthur, en octobre 1947 furent créées une police rurale de 30 000 hommes et une police urbaine de 95 000 hommes.

Ces deux événements signifèrent la fin des dernières opérations liées à l'achèvement de la guerre et la volonté américaine d'assurer la stabilité du pays.

Au cours de l'année 1948, plusieurs signes montrèrent ce revirement de la politique américaine moins préoccupée de réformer le pays que d'en assurer la stabilité et le redressement économique.

Deux attitudes se révélèrent : celle des militaires américains et celle de Mac Arthur.